

**DEMANDE DE SUBVENTION  
A LA PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES**

Je soussigné(e) (nom, prénom) : .....

Adresse : .....

.....

27520 GRAND BOURGHEROULDE

Tel : .....

➤ sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet de plantation des haies champêtres sur la commune de Grand Bourgtheroulde.

➤ atteste sur l'honneur que :

**(cocher les cases correspondant à votre situation et répondant à vos engagements)**

*si le demandeur est locataire* : je bénéficie d'une autorisation pour réaliser des aménagements sur les parcelles concernées par le projet ;

La réalisation des aménagements sera conforme au projet présenté ;

Je m'engage à ne pas solliciter de nouvelle demande de subvention pendant une durée de 5 ans, après la date de réception de mon dossier ;

Je certifie que le projet pour lequel je sollicite une subvention n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer avant l'accord des subventions ;

Je m'engage à débiter le projet dans un délai maximum de 1 an à compter de la date de décision d'attribution de l'aide et à en réaliser la totalité dans un délai maximum de 2 ans à compter de cette même date ;

Je m'engage à me soumettre à l'ensemble des contrôles documentaires ou physiques qui pourraient résulter de l'octroi des aides et à entretenir les plantations pendant une période de 10 années.

Je m'engage, en cas d'arrachage de haies non champêtres, à replanter une longueur au moins équivalente de haies champêtres, mélangeant au minimum 3 espèces de la liste fournie par la municipalité.

o Je certifie que le projet n'est pas lié à une division de propriété.

o J'accepte le reversement de la subvention majorée des intérêts au taux légal, voire l'exclusion de l'aide, en cas de violation des obligations que j'ai souscrites.

Responsable du projet : Nom : .....

Tel : .....

Fait à GRAND BOURGTHEROULDE

LE

Signature (s)

**Les dossiers seront à remettre à la Mairie de Grand Bourgtheroulde avant le 30 septembre 2016. Ils seront traités au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du budget communal pré-défini.**

L'opération pourra éventuellement être reconduite les années suivantes

**Pièces à joindre à la demande :**

- Plan cadastral positionnant les aménagements.
- Nombre de mètres linéaires.
- Pour les plantations, préciser les essences des arbres qui seront plantées, et les essences à arracher le cas échéant.
- Si le demandeur est locataire, fournir un document justifiant qu'il est autorisé par le propriétaire à faire ces travaux.
- Relevé d'identité bancaire ou postal original.
- Les devis d'achat de plants, ou des travaux envisagés.
- Photos de l'existant

*La subvention est versée par mandat, dans les deux mois, sur la base d'une copie des factures acquittées.*

*La dépense éligible est plafonnée au montant figurant sur le devis, avec un plafond de 500 euros par dossier et par foyer, pendant une durée de 5 ans.*